

## Comment faire une demande d'acte de naissance différé

**La demande pour un acte de naissance différé et la déclaration d'informations devant figurer sur l'acte de naissance différé** ci-joints sont utilisées pour enregistrer une naissance survenue dans le Vermont et qui n'a jamais été déclarée dans la ville de naissance.

### Instructions pour faire la demande d'un acte de naissance différé :

1. Complétez la demande pour un acte de naissance différé et la déclaration d'informations devant figurer sur l'acte de naissance différé.
2. Apportez les formulaires à un notaire et signez de votre nom légal actuel en présence du notaire.
3. Rassemblez les documents originaux ou certifiés prouvant l'âge, le lieu de naissance et les informations de parenté :

**Pour une personne âgée de 10 ans ou plus**, trois documents certifiés ou originaux sont nécessaires pour appuyer la demande d'acte différé dans le Vermont. Chaque document doit présenter la date de naissance ou l'âge de la personne et doit avoir été édité au moins 10 ans avant la date de la demande d'acte différé, ou dans les 3 ans suivant la date de naissance. Au moins un des documents doit indiquer que le lieu de naissance de la personne est le Vermont et un document doit inclure le nom d'au moins un des parents. Reportez-vous à la liste des documents primaires à la page suivante. *Les documents sont soumis à l'examen et à l'approbation de l'officier d'état civil.*

**Pour une personne âgée de 10 ans ou moins**, deux documents certifiés ou originaux sont nécessaires pour appuyer la demande d'acte différé dans le Vermont. Le premier document doit prouver que la mère se trouvait dans le Vermont au moment de la naissance. Le deuxième document doit indiquer le nom de l'enfant, la date de naissance, le lieu de naissance dans le Vermont et le nom d'au moins un des parents. Reportez-vous à la liste des documents primaires à la page suivante. *Les documents sont soumis à l'examen et à l'approbation de l'officier d'état civil.*

4. Soumettez les formulaires et les pièces justificatives suivants :
  - demande d'un acte de naissance différé remplie et notariée
  - déclaration d'informations devant figurer sur l'acte de naissance différé complétée et notariée, et
  - documents originaux ou certifiés prouvant l'âge, le lieu de naissance et les informations de parenté

À l'adresse suivante : Vermont Department of Health - Vital Records Office  
280 State Dr,  
Waterbury VT 05671-8370

Tous les documents originaux et les copies certifiées seront rendus au demandeur. Les photocopies non certifiées ne sont pas acceptées.

**Documents primaires permettant d'établir les faits pour un acte de naissance différé :**

- déclaration de naissance de l'hôpital ou feuille de travail
- déclaration de naissance du cabinet médical ou feuille de travail
- déclaration de naissance de la sage-femme ou feuille de travail
- preuve de recensement aux États-Unis
- demande de certificat de mariage
- demande de compte de sécurité sociale
- dossier militaire (pas un certificat)
- passeport
- recensement scolaire ou registre d'inscription
- police d'assurance vie - police complète indiquant le numéro de police et la date de délivrance.
- fiches d'emploi
- dossier médical, hospitalier ou dentaire
- Toute autre preuve demandée par l'officier d'état civil

Note : Les déclarations sous serment personnelles ne peuvent être soumises en tant que documents primaires.

**Pourquoi faut-il fournir des preuves pour faire une demande d'acte de naissance différé?**

Un acte de naissance est un document important qui prouve la citoyenneté américaine et l'âge. La valeur d'un acte de naissance différé dépend des documents fournis pour prouver les faits de la naissance. C'est pièces justificatives spécifiques sont demandées. Les documents doivent être originaux ou certifiés et ne doivent pas avoir été modifiés, afin que votre acte de naissance différé soit exact.

**Des questions ?**

Appelez le Bureau de l'état civil - Département de la santé du Vermont pour toute question concernant les actes de naissance différés. Le responsable de l'état civil peut être joint au (802) 863-7278.